



# Campagne retraite

## Éléments de Langage pour les militants

- **La CGT est accusée ne veut rien changer... de ne défendre que l'existant.**

La CGT n'est pas pour le statut quo, elle est porteuse d'une autre réforme.

Les réformes successives ont contribué à dégrader le niveau des pensions pour le plus grand nombre et creuser notamment les écarts entre les différents régimes.

Les propositions dont nous sommes porteurs visent à rendre son efficacité à notre système en prenant en compte notamment les nouvelles formes de travail (*autoentrepreneur, plateforme, la montée du numérique ...*).

- **Le système actuel est-il à bout de souffle ? Cette réforme est-elle nécessaire ?**

Non, notre système de retraite n'est pas à bout de souffle. Il est par ailleurs aujourd'hui à l'équilibre financier (*le léger déficit résulte des dernières mesures gouvernementales qui ont privé la protection sociale de ressources*). Il reste l'un des plus performants au monde. Il permet d'afficher le taux de pauvreté relatif le plus faible de l'OCDE. A l'inverse, tous les pays qui ont mis en place un système à points ont vu le niveau des pensions baisser. Ce n'est pas le principe solidaire du système qui est en question mais celui de son financement. En d'autres termes la question de la répartition des richesses.

- **La réforme est-elle faite pour sauver le système par répartition ?**

Un système en répartition ne peut pas faire faillite contrairement à un système par capitalisation. Ce sont les exonérations, les cadeaux aux employeurs qui mettent en difficulté le financement du système.

Le gouvernement développe cette idée pour faire accepter l'idée qu'il faut limiter les ressources de son financement. C'est la proposition la plus importante de cette réforme : bloquer le niveau de financement des retraites à 14 % du PIB. Avec cette proposition, la réforme programme le recul de l'âge de départ et la baisse des pensions... elle incite, ceux qui en ont les moyens, à recourir à l'épargne retraite (*cf. les dispositions de l'article 71 loi Pacte*). La baisse des taux d'intérêts sur les marchés financiers démontre la fragilité d'un système par capitalisation. Cette réforme est non seulement injuste mais en même en danger le système par répartition.

- **Est-il impossible d'augmenter le taux de prélèvements obligatoires, d'augmenter indéfiniment les cotisations ?**

D'abord, la CGT réaffirme que les cotisations patronales et salariales font partie du salaire... c'est la partie de nos revenus que les travailleurs mettent en commun pour se protéger des aléas de la vie. Il va de soi, alors, qu'augmenter les salaires permet d'améliorer à la fois les ressources de financement des retraites et le montant des pensions sans augmenter les taux de prélèvement obligatoires

D'autre part, de plus en plus de revenus sont exonérés partiellement ou en totalité de

prélèvements sociaux. Il en va des revenus financiers, des dividendes... mais aussi de certaines formes de rémunérations (*primes, intéressement, participation, épargne-retraite*). En élargissant l'assiette des cotisations on augmente les moyens de financement du système de retraite... Vous avez dit : répartition des richesses.

- **La réforme crée-t-elle un système plus juste ?**

La retraite est le reflet de la vie professionnelle, si on ne corrige pas les inégalités durant la vie active, celles-ci perdureront à la retraite. Pour que le système soit plus juste, il faut donc s'attaquer aux inégalités de carrière durant la vie active (*précarité, salaire, égalité salariale femme-homme... etc.*)

Il n'y a pas de volonté politique de ce gouvernement pour s'attaquer à ces inégalités dès aujourd'hui.

Supprimer les régimes (*spéciaux*) ne résoudra pas les inégalités. Non, la justice ce n'est pas l'alignement sur le moins disant, mais au contraire d'harmoniser par le haut. C'est comme cela que s'est construit notre système en permettant notamment aux salariés du privé de pouvoir bénéficier d'avantages acquis dans le public (MDA pour les mères par exemple

*Exemple sur le service « d'aides à la personne », environ 3 millions de salariées (essentiellement des femmes), secteur en pleine expansion, on constate forte hausse du nombre d'ATMP +5,5% en 2017 (comparativement le BTP baisse de 1,6%). Les fonctionnaires en établissement vont perdre le service actif, sans nécessairement pouvoir bénéficier du C2P. Mais celles qui ne travaillent pas en établissement et qui ne bénéficient pas du service actif, vont être encore plus fragilisées puisque la plupart sont à temps partiel. Et ne bénéficient pas d'actions de prévention.*

- **La réforme est-elle « féministe » ?**

La réforme ne corrige pas les inégalités de salaire entre les femmes et les hommes, ni ne corrigent les injustices qui touchent les carrières des femmes. Un système à points où le niveau de la pension est étroitement lié au salaire est par nature injuste envers les personnes qui ont de plus petits salaires, qui subissent des temps partiels ou qui connaissent des interruptions de carrière : dans chacune de ces situations, les femmes sont surreprésentées. Certes l'attribution d'une bonification de 5 % par enfants peut apparaître comme une amélioration... mais à y regarder de plus près c'est peut-être moins évident : Un couple de 3 enfants bénéficie de bonification de 10 % chacun avec la réforme, elle se sera que de 15 %.

- **La réforme est-elle pour un système plus solidaire ?**

Le système à points ne peut pas garantir les solidarités à l'inverse de notre système actuel pour lequel les mécanismes de solidarité sont le cœur. Dans le système à points, les mécanismes de solidarité sont à l'extérieur et dépendent des modalités de financement. Ils deviennent totalement dépendant des paramètres économiques fixés par l'État, et peuvent donc être utilisés comme variable d'ajustement budgétaire.

- **La réforme offre-t-elle plus de lisibilité ?**

Dans un système à points, on ne connaît la valeur exacte du point qu'au moment de liquider sa retraite (... *il peut fluctuer pendant notre retraite et modifier le montant de la pension*). On ne peut déterminer à l'avance ni de combien on disposera de points, leur acquisition dépend de l'évolution de notre salaire, ni de la valeur d'acquisition du point : avec le même salaire on peut avoir moins de points... Du coup, il est impossible de se

projeter sur le niveau de pension dont on disposera.

- **Les retraités actuels ne seront pas concernés**

Les retraites actuelles dépendent des cotisations perçues. Dans la réforme où la masse des pensions versées doit être égale aux cotisations perçues l'augmentation du nombre de retraités aura forcément un impact sur le niveau des pensions si on n'augmente pas les recettes.